

Zeitschrift: Revue suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 125 (2004)
Heft: 1-2

Artikel: Comment éviter des résidus de paradichlorobenzène dans sa cire et son miel?
Autor: Charrière, Jean-Daniel / Bogdanov, Stefan
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1067937>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Comment éviter des résidus de paradichlorobenzène dans sa cire et son miel ?

Jean-Daniel Charrière, Stefan Bogdanov

Centre de recherches apicoles, Agroscope Liebefeld-Posieux, 3003 Berne

La lutte contre la fausse teigne est impérative sous nos latitudes si l'on ne veut pas subir des dégâts importants dans ses réserves de cadres, donc des pertes financières lourdes. La lutte contre ce parasite doit se faire à tout prix, mais pas avec n'importe quel produit.

Une substance de lutte utilisée par certains apiculteurs/trices est le paradichlorobenzène (PDCB), aussi connu sous les nom de « Waxviva », « Imker-Globol », « Mottentod » ou encore « Antiteigne ». Lors des campagnes d'analyses de miel organisées par les chimistes cantonaux ces dernières années, un tiers des miels indigènes contenait du PDCB et la moitié de ceux-ci environ dépassait la valeur de tolérance. Depuis l'introduction en 1999 de ce seuil de 0,01 mg/kg de miel, l'utilisation du PDCB ne fait définitivement plus partie de la « bonne pratique apicole » (RSA 8/2003).

Les chimistes cantonaux effectueront à l'avenir des contrôles de miel par sondage et les miels contenant plus de 0,01 mg/kg de PDCB feront l'objet d'une contestation. Dans un tel cas, l'apiculteur doit prendre à sa charge les frais d'analyse (env. 200 francs) et doit présenter les mesures qu'il compte mettre en place pour réduire les résidus dans son miel.

Sur la base des résultats de ces dernières années, les instances officielles chargées de la sécurité alimentaire, le Centre de recherches apicoles et la Fédération des sociétés suisses d'apiculture se sont réunis et ont décidé d'assainir la situation. Différentes mesures sont décrites dans la revue de novembre-décembre 2003.

Pour l'apiculteur/trice se pose la question de savoir comment réduire au minimum les risques de contamination par cet insecticide.

Le plus sûr moyen de ne pas contaminer sa cire et son miel avec du PDCB est d'abolir l'utilisation de ce produit sur l'exploitation, aussi bien pour les hausses que pour les cadres de corps et les sacs de vieux rayons destinés à la fonte.



La teigne, un fléau à traiter avec des méthodes et des produits autorisés.



Un parasite à éliminer selon les recommandations en vigueur.



Des méthodes de substitution existent. La revue du mois de septembre 2003 en donne un aperçu ; des indications détaillées sont également disponibles dans la brochure «Protection des rayons contre la teigne», téléchargeable depuis le site internet du Centre de recherches apicoles à l'adresse www.apis.admin.ch. Vous pouvez aussi demander des éclaircissements à votre conseiller apicole, qui a été instruit en la matière.

Les apiculteurs/trices s'inquiètent aussi du risque de contamination par le biais de la cire achetée auprès des ciriers. Il est clair que la cire qu'ils vendent n'est que le reflet de la cire retournée par les apiculteurs. Le programme de surveillance mis en place par le Centre de recherches apicoles indique des résidus moyens de PDCB dans les cires gaufrées commercialisées en Suisse qui se situent entre 2 et 11 mg/kg de cire. Ce niveau de résidus peut occasionner des traces de PDCB dans le miel, mais pas un dépassement de la valeur de tolérance dans le miel.

Mesures pour réduire le PDCB dans la cire et le miel

Pour diminuer au maximum les risques de contamination du miel par des résidus de PDCB, certaines précautions doivent être prises. Deux points ont déjà été présentés dans la revue de novembre-décembre 2003.

- Les cadres de hausses traités au PDCB au cours des trois dernières années doivent être remplacés.
- Les nouveaux rayons à miel ne doivent pas être stockés avec des cadres contaminés au PDCB (le PDCB passe par voie aérienne des anciens rayons contaminés aux nouveaux rayons).

L'évaporation du PDCB hors des cires gaufrées dépendant de la durée, des surfaces d'évaporation, de la température et du renouvellement d'air, nous conseillons aux apiculteurs/trices les mesures supplémentaires suivantes :

- Monter les cires gaufrées nécessaires pour la saison à venir sur les cadres le plus tôt possible.
- Stocker ces cadres à température ambiante durant quelques semaines.
- Mettre les cires montées sur cadre dans les hausses ou ménager un espace entre chaque cadre dans l'armoire afin que l'air puisse circuler entre les cadres. Les cheminées de hausses doivent être ouvertes en haut et en bas et les armoires ouvertes (le risque de teigne est faible sur les cires gaufrées). Une ventilation active des cadres au moyen d'un ventilateur accélère l'évaporation des vapeurs de PDCB.

Cette précaution peut également être prise pour des cadres bâtis, mais la réduction de résidus dans ces rayons sera inférieure.

- Au printemps, il faudra éviter absolument d'introduire des cadres de nourriture potentiellement contaminée au PDCB avant le début de la récolte, car un déplacement de cette nourriture dans les hausses est possible.

L'exemple fourni par l'Allemagne, où le pourcentage de miels contaminés à été réduits de 50 à presque 0% en une décennie, montre que, si tous les apiculteurs/trices renoncent à utiliser le PDCB, il est possible en quelques années de juguler ce problème et, pour le consommateur, d'acheter du miel suisse en toute confiance.

Les apiculteurs souhaitant faire contrôler leur miel ou leur cire peuvent s'adresser à Werner Schuwey (1656 Jaun), secrétaire de la FSSA, qui vous informera du laboratoire offrant les analyses les plus avantageuses.

